



L'éco-centre Ikos Fresnoy-Folny (76) pionnier de la méthanisation

Le tri à la source des biodéchets va devenir obligatoire pour tous fin 2023. Alors que l'industrie s'organise et que les collectivités se posent encore beaucoup de questions, le méthaniseur Capik de Fresnoy-Folny présente déjà dix ans de succès sur cette technologie et commercialise, grâce à la coopérative agricole partenaire, un fertilisant naturel agréé aux agriculteurs locaux.

Paris, le 20 septembre,

Pour marquer les dix ans de son méthaniseur, le site de Fresnoy-Folny (76) a ouvert ses portes à ses clients et partenaires. Dédié à l'origine au seul stockage des déchets ultimes, cet éco-site est désormais une vitrine pour les technologies d'alternatives à l'enfouissement.

Les équipes du site présentent en effet dix ans d'expérience de la méthanisation des biodéchets. Installé en 2011, le méthaniseur « Capik » est précurseur en France et particulièrement innovant. En effet, les digestats générés ont été agréés dès 2016 par l'ANSES comme fertilisant naturel – un des rares digestats à avoir bénéficié en France d'une autorisation de mise sur le marché. Organisé en circuit court, Capik est géré en partenariat avec la coopérative agricole NATUP. Les 30 000 tonnes d'engrais générés sur le site sont ainsi valorisées sur les terres d'une trentaine d'agriculteurs, dans un rayon de dix kilomètres autour du site normand.

Un déconditionneur nouvellement installé pour valoriser plus de biodéchets

Les 36 000 tonnes de biodéchets transformés provenaient au démarrage d'effluents agro-industriels, de co-produits d'industries agroalimentaires et de lisiers. Depuis peu, un déconditionneur a été installé, qui permet de recycler des rebus de fabrication agroalimentaires, des invendus de supermarché ou de plateformes logistiques et des biodéchets issus de la restauration. Ces produits organiques sont désormais déconditionnés sur le site afin de séparer le contenu et le contenant – qui sera recyclé.

La soupe organique issue du déconditionnement est hygiénisée puis incorporée dans le digesteur. Le biogaz issu de la fermentation permet à un moteur de cogénération de produire de la chaleur qui est valorisée sur place et de l'électricité. 10 650 MWh/an, soit l'équivalent de la réduction de 873 tonnes de CO₂ et la consommation annuelle de 4 581 habitants, sont ainsi injectés dans le réseau. Enfin, le digestat est recyclé sous forme d'engrais organique utilisé par les agriculteurs locaux.

« La collecte à la source des biodéchets va devenir obligatoire en 2024 y compris pour les particuliers. La technologie développée par le groupe permet le recyclage organique de ces déchets qui ne représentent rien moins que le tiers de la poubelle des français ! Au lieu d'être enfouis, ils sont transformés en fertilisants organiques, reviennent à la terre qu'ils nourrissent, et participent ainsi à la transition écologique », souligne Sébastien Petithuguenin, Directeur général du groupe Paprec.

A propos de Paprec Group :

Le groupe a été fondé et est dirigé depuis sa création par Jean-Luc Petithuguenin. Leader français du recyclage, Paprec s'impose désormais comme n°3 Français de la valorisation énergétique et du traitement des déchets (méthanisation, compostage, gestion des installations de stockage de déchets non dangereux).

Il est passé en 25 ans de 45 à 12500 collaborateurs et collaboratrices répartis sur plus de 280 sites en France et en Suisse. Le groupe gère 16 millions de tonnes et réalisera cette année un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros.

Paprec Group est connu et reconnu depuis sa création pour son engagement en faveur de la diversité, de la laïcité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations dans l'entreprise. Jean-Luc Petithuguenin a par ailleurs été choisi deux fois pour le prix de l'Entrepreneur de l'année, par Ernst and Young et par BFM Business. La rédaction de l'Usine Nouvelle l'a élu Industriel de l'année en 2020.

